

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1884.

Crédit de 500,000 francs destiné à faire l'avance des traitements d'attente aux instituteurs mis en disponibilité pour suppression d'emploi, dans le cas de retard ou de refus de paiement de la part des communes ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. DE BURLET.

MESSIEURS,

La commission chargée de l'examen du projet de loi d'un crédit de 500,000 francs déposé par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, le 3 décembre 1884, s'est réunie le 5 décembre.

Déterminée par les motifs de l'exposé de ce projet, la commission, à l'unanimité des membres présents, en propose à la Chambre l'adoption pure et simple.

Le Rapporteur,
J. DE BURLET.

Le Président,
CH. SIMONS.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 14.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. SIMONS, *président*; DE BURLET, JACOBS, MAGIS et PIRENZ.